



Compte-rendu du Comité Social d'Administration Locale de Paris

du jeudi 25 mai 2023

Il y avait 3 points à l'ordre du jour.

Le point 1 avait trait au bilan de la formation professionnelle 2022 (pour information du CSAL) et au plan de formation professionnelle pour l'année 2023 (pour avis du CSAL).

- En préambule, la DRFIP75 rappelle que l'administration centrale reconnaît qu'en matière de formation initiale, les capacités d'accueil physique des différents établissements de l'ENFIP sont saturées. Il en résulte les difficultés suivantes :
 - logistiques : à titre d'exemple, étant donné les volumes de stagiaires accueillis, une bonne partie d'entre eux doit se loger dans le secteur privé. Si l'indemnité des stagiaires rend l'entreprise faisable à Clermont-Ferrand (à condition de se loger en dehors de la ville), c'est beaucoup plus difficile en Île-de-France ou à Lyon aux marchés immobiliers beaucoup plus tendus.
 - Le format de stage « 4+1 », soit 4 jours de formation en présentiel et une journée en distanciel et en totale autonomie, est considéré comme une formation insuffisante, par les stagiaires, par les enseignants de l'ENFIP et aussi par les chefs de service qui accueillent ces stagiaires et constatent que ceux-ci ne maîtrisent pas les connaissances requises à l'exercice de leur métier.
- Il est ensuite question de SEMAFOR (SystEMe Automatisé des FORMations, ou encore « C'est MA FORMation ») dont les nombreux dysfonctionnements seraient responsables de la désaffection des agents vis-à-vis de la formation au 1^{er} trimestre 2023. À titre d'exemple, le moteur de recherche intégré à l'appli rend les formations trop difficiles à trouver... De plus, et les collègues apprécieront, il semblerait que le choix des tuteurs, qui doivent être à la fois compétents et pédagogues, soit très limité dans les services...
- Par ailleurs, suite à 2 expérimentations nationales dont l'administration semble très satisfaite, les copies des concours seront numérisées et les corrections effectuées de manière dématérialisée à compter de septembre 2023. Cette charge de travail supplémentaire, d'environ 26 jours par an, sera assurée par la formation professionnelle locale à une période où le service sera déjà très pris par l'organisation et le déroulement des concours. L'administration évoque la possibilité de recruter 2 vacataires pour effectuer cette tâche, laconiquement qualifiée de « ponctuelle ».
- Enfin, les résultats du Parcours d'Auto-évaluation des Compétences NUMériques (PACNum) sont catastrophiques : sur 1900 agents parisiens ayant participé, seuls 100 ont « demandé à être inscrit à l'offre de formation en ligne », soit seulement 5,26 %.

Notre délégation a voté « pour » le plan de formation 2023 tel qu'il a été présenté. Toutefois, nous serons attentifs à sa réalisation effective et dans les meilleures conditions possibles.



Le point 2 concernait le bilan du télétravail 2022.

L'administration se dit préoccupée par l'augmentation de plus de **74 %** du nombre de collègues placés en télétravail sur préconisation médicale.

Si, dans un premier temps, l'administration assure suivre systématiquement les préconisations médicales, elle précise, dans un deuxième temps, qu'une partie des demandes de télétravail sur préconisation médicale fait suite à un premier refus de télétravail par l'administration. C'est une information très étonnante puisque pour l'année 2022, un seul refus de télétravail a été comptabilisé à la DRFIP Île-de-France et Paris.

Notre délégation estime que ces précisions génèrent une certaine perplexité face à l'ensemble des chiffres fournis puisque des demandes de télétravail ont été refusées sans pour autant être comptabilisées, la seule explication possible serait donc que des collègues auraient été contraints de retirer leur demande de télétravail effectuée dans SIRHIUS...

Plusieurs autres problèmes liés au télétravail sont évoqués :

- les collègues télétravailleurs dont les sites sont exceptionnellement fermés suite à un incident seront mis **d'office** en télétravail, il n'y aura pas d'autorisation d'absence. Si l'incident se produit un jour où ils travaillent en présentiel, ceux qui auront fait le déplacement pour trouver « porte close » ou être évacués du site, devront non seulement télétravailler le jour même mais, en plus, comme les non-télétravailleurs, ils devront rattraper les heures perdues en présentiel...

Notre alliance demande que les télétravailleurs bénéficient des mêmes autorisations d'absence que les collègues non télétravailleurs et que les fermetures de site, annoncées à la dernière minute, donnent lieu à la banalisation des horaires. Il ne saurait en être autrement dans une administration qui remercie régulièrement ses agents pour leur dévouement et leur engagement professionnels.

- la DRFIP annonce que, si les agents en font la demande massive, elle mènera une réflexion sur l'aménagement de tiers-lieux pour les télétravailleurs qui ne pourraient ou ne voudraient pas, télétravailler chez eux. En effet, d'après l'accord ministériel sur le télétravail, la question des tiers-lieux se négocie localement via les CSAL.

Notre délégation s'interroge sur ce que signifie une demande « massive ».

- enfin, par souci d'équité, la direction régionale attend des chefs de service qu'ils donnent aux agents dont les tâches ne sont pas télétravaillables des missions qui leur permettraient de télétravailler, si c'est leur souhait.

L'alliance CGC Finances Publiques/CAP DGFIP est extrêmement préoccupée par l'augmentation spectaculaire des demandes de télétravail sur préconisation médicale : l'administration ne conteste pas qu'en dehors des facilités d'organisation personnelle qu'il permet aux agents, le télétravail est aussi « utilisé » pour fuir l'atmosphère tendue et les conflits sur le lieu de travail.

Difficile de s'en étonner face aux difficultés persistantes : sous-effectifs chroniques, dysfonctionnements répétés des applicatifs et nombreuses réorganisations menées à marche forcée, notamment dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

Dernier point, troublant : l'administration a demandé aux représentants du personnel de lui signaler les chefs de service qui prennent plus d'un jour de télétravail par semaine. Pourtant, la règle est de 3 jours de télétravail que les agents soient cadres A, B ou C. Comprenez qui pourra...



Le point 3 est le compte-rendu d'exécution du budget 2022 et les orientations budgétaires 2023.

- Concernant les mopieurs, l'administration avertit d'ores et déjà que la nouvelle solution d'impression est plus onéreuse, que le coût de fonctionnement des machines (papier, encre...) augmente aussi et qu'en conséquence, le parc de mopieurs, qui comptait, jusqu'à présent, 607 machines, devra être rationalisé. Traduction : le parc sera fortement réduit, mais dans quelles proportions ? Mystère...

L'administration a, cependant, souhaité rassurer en indiquant que les accueils physiques et les services de comptabilité ne seront pas impactés par ces suppressions d'équipements.

- travaux sur sites :
 - ◆ le site de Reims présente 2 points de fragilité majeure, à savoir l'isolation du toit (*budgeté pour 300 000 € à 400 000 €*) et la pose de brise-soleil pour 175 000 € ;
 - ◆ le site d'Argonne nécessiterait des travaux évalués à 6,5 millions d'euros ; en plus de ce coût très élevé, il s'agit d'une copropriété sur le point d'être libérée par son second occupant. Autant de raisons qui, selon l'administration, compromettent l'autorisation de travaux.

Notre délégation est inquiète car encore une fois, ce sont les collègues installés sur des sites nécessitant des travaux lourds qui pâtissent de ces nuisances durables.

- le coût global des courriers envoyés en recommandé par les services de recouvrement est suffisamment élevé pour que l'administration veuille une plus grande sélectivité quant à leur usage.
En effet, les stratégies de poursuites vont être réévaluées, notamment à la lumière de l'irrecouvrabilité et des enjeux financiers ; à titre d'exemple, une Saisie A Tiers Détenteur (SATD) improductive conduira à une Admission en Non-Valeur (ANV). L'administration espère ainsi obliger les chefs de service à prendre leurs responsabilités en matière d'ANV, dont le nombre stagne au niveau national, depuis la fin de la responsabilité personnelle et pécuniaire.

Pour notre délégation, c'est un triste bilan.

Il est évident que, pour l'administration, les conditions de vie au travail de nos collègues sont beaucoup moins importantes que la recherche d'économies :

- Refus de banaliser la journée des télétravailleurs soumis aux horaires variables ou de leur octroyer une autorisation d'absence, malgré les nombreux dysfonctionnements qui affectent les sites parisiens (punaises de lit, coupures d'eau et/ou d'électricité, effondrements de plafonds...).
- Travaux reportés *sine die* sur des sites qui, pourtant en ont grand besoin.

Encore une fois, les collègues apprécieront toute la « bienveillance » de l'administration...

Conformément à son refus de pratiquer la politique de la chaise vide, la délégation CGC Finances Publiques / CAP DGFIP continuera à dialoguer avec l'administration, afin de porter les revendications de nos collègues et d'être force de proposition.

CGC FINANCES PUBLIQUES ET CAP DGFIP À VOS CÔTÉS

POUR VOUS INFORMER ET VOUS ACCOMPAGNER

CAP DGFIP || | 01.53.18.01.50 / 01.53.18.01.76

86/92 Allée de Bercy Télédock 909 Bâtiment Turgot 75572 Paris